

PV de la réunion du conseil municipal
du 7 novembre 2024 à 19h

L'an deux-mille-vingt-quatre le sept novembre à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le jeudi 31 octobre 2024, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt Nicolas Crasnier, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Gislain Butin, Martial Labrosse, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas et Elisabeth Perronnet.

Absents excusés : Annabelle Auclerc, Noël Mercier.

Secrétaire de séance : Elisabeth Perronnet

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2024 :

Le compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour :

- *Délibération pour adhésions des communes de Amanzé, Anzy-le-Duc, Montceaux -l'Étoile et Saint-Germain-en-Brionnais au SPANC du Brionnais ;*
- *Présentation du Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement non collectif du SPANC ;*
- *Présentation du Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVS) ;*
- *Avenant au contrat multirisque VILLASSUR pour 2025 ;*
- *Ligne de trésorerie/Prêt Relais pour le financement des travaux du commerce ;*
- *Convention de mandat pour la co-maîtrise d'ouvrage suite au transfert de la compétence de l'Assainissement d'Écoche à la communauté de communes de Charlieu-Belmont au 1^{er} janvier 2025 ;*
- *Contrats d'assurances des risques statutaires pour 2026-2029 ;*
- *Avancée du recrutement d'un agent communal ;*
- *Point gérance du commerce ;*
- *Bulletin municipal 2025 ;*
- *Validation devis divers ;*
- *Comptes rendus divers ;*
- *Questions diverses.*

1. Délibération pour adhésions des communes de Amanzé, Anzy-le-Duc, Montceaux-l'Étoile et Saint-Germain-en-Brionnais au SPANC

Le maire informe le conseil que ces 4 communes ont sollicité leur adhésion au SPANC du Brionnais et lors de l'Assemblée générale en date du 23 septembre 2024, le Comité Syndical du Spanc a accepté leurs adhésions. L'ensemble des communes adhérentes doit donner son accord.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** d'approuver les adhésions des communes d'Amanzé, Anzy-le-Duc, Montceaux-l'Étoile et Saint-Germain-en-Brionnais ;
- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de Saône et Loire, la prise de l'arrêté correspondant.

2. Présentation du Rapport annuel 2023 sur la Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement non collectif du SPANC du Brionnais

Rémy Fructus présente ce rapport à l'assemblée, il est consultable en mairie.

3. Présentation du Rapport annuel 2023 sur la Prix et la Qualité du Service public (RPQS) du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVS)

Marie-Isabelle Diaz présente ce rapport à l'assemblée, il est consultable en mairie.

4. Avenant au contrat multirisque VILLASSUR pour 2025

Franck Bouchacourt informe le conseil des différents échanges avec M. Dupont, chargé d'affaire à Groupama suite à la sinistralité de notre commune.

Sa dernière proposition : Mise en place d'une franchise de 500 € (au lieu de 1000 €) en responsabilité civile et dommages aux biens (bâtiments) assortie d'une majoration de la prime globale 2024 de + 15 %.

La nouvelle cotisation sera donc de 9 571,07 € TTC au 01/01/2025 au lieu de 8 322,74 € TTC en 2024.

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'approuver cet avenant pour 2025 ;
- **DIT** que le montant sera inscrit au budget 2025.

5. Ligne de trésorerie/Prêt relais pour le financement des travaux du commerce

Franck Bouchacourt présente les différentes propositions des banques pour le financement des travaux du Café de la Poste en attendant le versement des subventions.

Après étude des propositions de la Banque Postale, de la Caisse d'Épargne et de la Banque populaire, la ligne de trésorerie s'avère être la solution la plus flexible.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de conclure une **ligne de trésorerie** avec la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : Crédit de trésorerie
 - Montant : 400 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Index = indice de référence : Euribor 3 mois - 3.052% (au 28/10/2024)
 - Marge : 0.750%
 - Taux effectif global : 3.802% (marge comprise)
 - Caractéristiques des tirages et modalités d'utilisation : Lors de chaque tirage, l'emprunteur précisera les caractéristiques propres au tirage : Montant (min 15000 €) et date souhaitée de mise à disposition des fonds. La mobilisation de la trésorerie est effectuée par tirages successifs au gré des besoins de l'emprunteur dans la limite du montant restant disponible sur l'engagement global de la ligne, déduction faite du montant des tirages déjà effectués. Chaque remboursement permet la reconstitution d'un droit de tirage d'un montant identique.

- Appel de fonds : Pour un versement au jour J, la demande de fonds devra se faire à BPBFC le jour J avant 10 heures. Les versements seront effectués par virement au profit du Comptable Public.
- Remboursement des fonds : Les remboursements de fonds se feront par virement au profit de la BPBFC.
- Dates de valeur sur appel de fonds et sur remboursements de fonds : Le décompte des intérêts prend effet le jour où le virement est exécuté. Le décompte des intérêts prend fin le jour de l'encaissement effectif des fonds par la BPBFC.
- Modalités de décompte des intérêts : Les intérêts sont calculés chaque fin de trimestre civil sur la base de l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours. Les intérêts sont capitalisés chaque trimestre et viennent s'ajouter au solde existant.
Soit 3 802,00 € par trimestre pour une utilisation en totalité sur 12 mois.
- Commission d'engagement : Montant : 0,150 % du nominal de la ligne avec un minimum de 150 € payable en une seule fois à la mise en place.

6. Convention de mandat pour la co-maîtrise d'ouvrage suite au transfert de la compétence de l'Assainissement d'Écoche à la communauté de Charlieu-Belmont au 1^{er} janvier 2025

Le maire informe le conseil que les communes de Coublanc et Saint-Igny-de-Roche sont signataires d'une convention avec la commune d'Écoche concernant la station d'épuration « Filtre planté de roseaux » de Cadolon. Au 1^{er} janvier 2025, Charlieu-Belmont Communauté prendra la compétence assainissement collectif. Par conséquent il y a lieu de mettre en place un avenant à la convention existante afin que Charlieu-Belmont Communauté se substitue à la commune d'Écoche à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de signer cet avenant ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents s'y afférant.

Le maire informe le conseil que le faucardage des roseaux à la Step a été fait, avec des agents des communes d'Écoche et du Cergne. Le conseil remercie ces deux municipalités.

7. Contrats d'assurances des Risques Statutaires pour 2026-2029

Le maire informe le conseil que notre contrat d'assurance statutaire garantissant les risques financiers découlant des règles statutaires (Congés maladie, décès...) arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Le Centre de Gestion lance une nouvelle procédure de consultation et nous propose d'agir pour notre compte. Cette délibération ne nous engage pas à adhérer au contrat groupe après consultation.

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **CHARGE** le Centre de Gestion 71 de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise agréée.

8. Avancée du recrutement d'un agent communal

Le maire fait un point sur le recrutement d'un agent pour un contrat de 25h/mois en remplacement du poste de Xavier Boucaud et du contrat de Sandrine Corgé.

Deux entretiens sont prévus suite à candidature.

Damien Thomas est d'accord pour faire le déneigement. Une convention va être mise en place pour finaliser. Un devis va être demandé à des entreprises pour le broyage des haies.

9. Point sur la gérance du commerce

Le maire fait un point sur la gérance du commerce :

- 5 candidatures écartées : abandon, pas le profil... ;
- 1 couple (cuisinier et RH dans l'hôtellerie) contacté par mail ;
- 1 couple (responsable administrative et commerçant (point restauration) en reconversion professionnelle, contacté par mail et téléphone, rencontre prévue prochainement ;
- 1 couple de cuisiniers de métier, 40 ans d'expérience, rencontré le 31 octobre ;
- 1 couple artisans crêpiers, contacté par mail en attente d'une rencontre ;
- 1 couple cuisinier et hôtelier, rencontré le 2 novembre
- 1 couple de cuisinier et hôtelier, échange par mail et téléphone, rencontre le 7 décembre à 14h.

Une décision sera prise avant la fin de l'année pour une ouverture prévue en avril 2025 si possible.

10. Bulletin municipal 2025

Choix de la page de couverture.

11. Validation devis divers

- **VALIDATION** du devis de Conect pour la pose et la dépose des guirlandes de Noël pour un montant de 1 080 € HT soit 1 260 € TTC.

12. Comptes rendus divers

- Compte-rendu du conseil d'école du 5 novembre.
- Compte-rendu de la « commission mobilité » sur la première phase du schéma départemental des mobilités actives.

13. Questions diverses

Repas de l'Amitié : 57 inscrits à ce jour.

Dates :

- Prochains conseils : jeudi 19 décembre 2024 à 19h
jeudi 23 janvier 2025 à 19h
- Commission « Four » : samedi 23 novembre à 9h
samedi 14 décembre à 10h
- Réunion adjoints : vendredi 29 novembre à 11h

Séance levée à 22h